



# Plan directeur des parcs et espaces verts

DE ROUYN-NORANDA

2025  
2035



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot de la mairesse</b>	<b>3</b>	<b>04 — Vision et orientations stratégiques</b>	<b>27</b>
<b>01 — Mise en contexte</b>	<b>5</b>	Vision	28
Objectifs du mandat	6	Orientations stratégiques	29
Approche	7		
Démarche participative	8	<b>05 — Plan d'intervention</b>	<b>30</b>
<b>02 — Portrait et offre</b>	<b>9</b>	Un plan d'intervention en constante évolution	31
Grand territoire	10	Grands principes du plan d'intervention	29
Contexte de planification	11	Les projets spéciaux	37
Inventaire	12		
<b>03 — Constats et diagnostic</b>	<b>16</b>	<b>Conclusion</b>	<b>36</b>
Constats principaux	17		
Grands enjeux	25		

“

*Rouyn-Noranda est en constante évolution, et ce Plan directeur marque une étape importante pour le bien-être de notre communauté.*

”



*Diane Dallaire*

**Diane Dallaire**  
Mairesse de Rouyn-Noranda

Chers citoyens et citoyennes,

C'est avec enthousiasme que je vous présente notre tout premier Plan directeur des parcs et espaces verts de Rouyn-Noranda pour la période 2025-2035. Un outil complet, qui couvre le milieu urbain comme le milieu rural, élaboré avec les précieux commentaires reçus lors des consultations citoyennes de 2023 et 2024.

Ce projet ambitieux s'inscrit dans notre vision d'une ville accessible et inclusive. L'objectif du plan est d'assurer une desserte équitable des parcs et équipements sportifs, en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et climatiques de notre ville. Nous souhaitons que chaque citoyen puisse avoir un accès facile à des espaces verts de qualité, peu importe son quartier ou son âge.

Ce plan stratégique nous guidera dans nos investissements futurs pour améliorer l'accessibilité, la durabilité et la diversité de nos espaces publics. Il ne s'agit pas seulement de rénover les équipements existants, mais aussi de réinventer ces lieux pour mieux répondre aux besoins de la population et offrir des espaces intergénérationnels, accessibles et adaptés à notre climat. Un objectif que nous réaliserons, petit à petit, en prenant chaque année des décisions basées sur une vision plus large et à long terme de nos parcs et espaces verts.

Rouyn-Noranda est en constante évolution et ce plan directeur marque une étape importante pour le bien-être de notre communauté. Il est une opportunité de renforcer notre engagement à faire de notre ville un lieu où chaque résident se sent chez lui, épanoui et connecté à la nature, tout en préservant notre environnement.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de ce projet. Ensemble, nous continuerons à faire de Rouyn-Noranda une ville où il fait bon vivre, aujourd'hui et pour les générations futures.

# Un Plan directeur des parcs et espaces verts, c'est quoi?

## Un portrait du réseau de parcs et espaces verts

Un Plan directeur des parcs et espaces verts vise à brosser un portrait complet du réseau de parcs et espaces verts d'une ville. Pour cela, il se base sur trois sources principales de données :

### Usagers et usagères

- On interroge la population pour connaître leurs habitudes de fréquentation, leurs besoins et leurs souhaits.
- On interroge les organismes sportifs, récréatifs, culturels et sociocommunautaires.

### Inventaire

- On visite tous les parcs et espaces verts de la ville.
- On compte tous les modules de jeux, les plateaux sportifs extérieurs et le mobilier urbain.
- On évalue leur état.

### Données statistiques

- On regarde la répartition de la population sur le territoire et les perspectives de croissance.
- On regarde la répartition des groupes d'âge de la population dans chacun des quartiers.
- On regarde des indicateurs sociodémographiques qui nous permettent de comprendre les dynamiques de population.

## Identification des constats et enjeux

Le portrait permet de poser certains constats au regard de l'offre actuelle et d'identifier des enjeux à travailler pour la suite.

### Vision et orientations

- On détermine une vision commune.
- On identifie des orientations stratégiques qui visent à atteindre la vision.

### Tendances

- On regarde ce qui fonctionne bien dans les autres villes et les innovations.
- On choisit les tendances qui s'appliquent le mieux au contexte de la ville.

### Plan d'intervention

- On établit des recommandations générales pour guider les actions municipales.
- On propose des actions à réaliser pour chaque parc.
- On place ces actions dans le temps pour les dix prochaines années.

## Un guide pour le développement des parcs et espaces verts

Un Plan directeur des parcs et espaces verts permet de guider le développement des parcs et espaces verts grâce à l'élaboration d'une vision commune pour les 10 prochaines années.



# Mise en contexte

01

## Objectifs du mandat

**La Ville de Rouyn-Noranda souhaite se doter de son premier Plan directeur des parcs et espaces verts pour l'ensemble de son territoire.**

**Elle est propriétaire de 59 parcs et espaces verts sur son territoire. On retrouve également 15 parcs-écoles en plus de 18 plateaux sportifs situés sur d'autres terrains municipaux hors des parcs.**

L'ampleur du territoire de Rouyn-Noranda représente un défi majeur dans la planification locale et régionale. La ville s'étend sur un vaste territoire de 6 488 km<sup>2</sup>. La distance qui sépare les multiples noyaux villageois entraîne des défis substantiels en matière de préservation des actifs, de capacité d'intervention municipale et d'équité dans la répartition des espaces publics consacrés au sport et à la récréation.

BC2 a été mandaté pour réaliser ce Plan directeur qui représente une occasion de faire le point sur la situation actuelle et de définir une vision pour les dix prochaines années. Au-delà du développement du réseau des parcs et espaces verts, ainsi que de l'amélioration de l'offre d'équipements sportifs et récréatifs, cet outil de planification stratégique vise à définir des critères décisionnels en matière d'investissement et à rallier la population et les organismes locaux autour d'une vision inspirante pour l'ensemble du territoire.

**Le Plan directeur des parcs et espaces verts est élaboré selon un horizon de dix ans (2025-2035) et servira d'outil de planification et d'aide à la prise de décisions pour les services municipaux et les élus.**



## Approche

La démarche méthodologique pour l'élaboration du Plan directeur s'appuie sur des méthodes établies par une riche expérience de planification. La réalisation d'un plan directeur est divisée en sept grandes étapes détaillées ci-contre.

### Sept grandes étapes

#### Cadrage de la démarche

# 1

- Élaboration d'un plan de travail détaillé
- Délimitation des unités territoriales sur lesquelles les analyses seront basées

#### Contexte et portrait du territoire

# 2

- Prise de connaissance de la documentation disponible
- Analyse et rédaction des portraits territoriaux et sociodémographiques

#### Portrait de la situation et constats

# 3

- Collecte de données quantitatives et qualitatives lors d'inventaires à l'hiver et à l'été
- Bilan, analyses et cartographie de l'offre, de l'état et de la desserte du réseau
- Identification des principaux constats et enjeux découlant des analyses de l'offre

#### Portrait de la demande et constats

# 4

- Activités participatives
- Identification des principaux constats en lien avec la demande

#### Vision et orientations stratégiques

# 5

- Détermination de la vision de développement (à partir des résultats du questionnaire et d'un atelier de réflexion avec les élus)
- Définition des orientations stratégiques

#### Plan d'intervention

# 6

- Élaboration des recommandations principales
- Identification des actions à prévoir pour chacun des secteurs
- Priorisation des interventions proposées

#### Plan directeur des parcs et espaces verts

# 7

- Mise en relation des étapes précédentes
- Préparation d'une version administrative et d'une version synthèse du Plan

## Démarche participative

La réalisation du Plan directeur comporte un important volet participatif. En mettant la population au cœur de sa démarche, la Ville assure que le Plan qui en découle répondra aux besoins et aux aspirations de ses citoyens.

La démarche participative comporte trois volets :

1

### Un questionnaire auprès de la population

afin de recueillir des informations sur les habitudes de fréquentation des espaces ainsi que sur l'appréciation de l'offre actuelle.

*du 1<sup>er</sup> au 26 mai 2024 – 615 répondants*

2

### Une soirée de consultation citoyenne

afin de bonifier les premiers constats et établir les bases d'une vision porteuse.

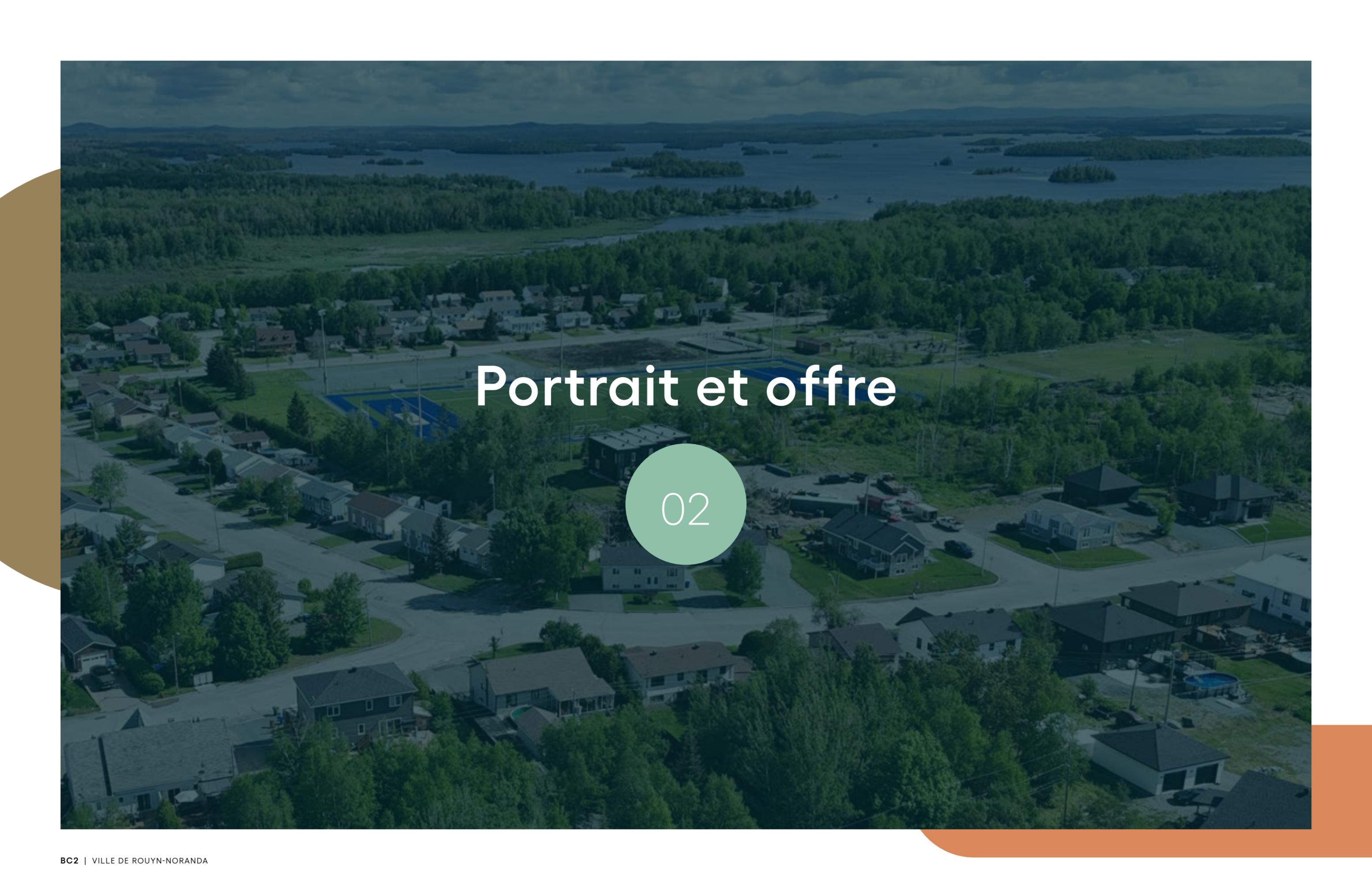
*11 juin 2024 – 26 personnes*

3

### Deux groupes de discussion auprès des organismes locaux et des services municipaux

afin d'identifier les enjeux spécifiques aux utilisateurs des espaces.

*10 et 12 juin 2024 – 22 organismes et 18 représentants de services municipaux*

An aerial photograph of a residential neighborhood in Rouyn-Noranda, Quebec. The foreground shows several houses with grey roofs and green lawns. In the middle ground, there is a large blue-surfaced sports field, possibly a tennis court or a small stadium. The background features a vast, calm lake with numerous small islands and a dense forest of green trees. The sky is overcast with grey clouds. The overall scene is peaceful and scenic.

# Portrait et offre

02

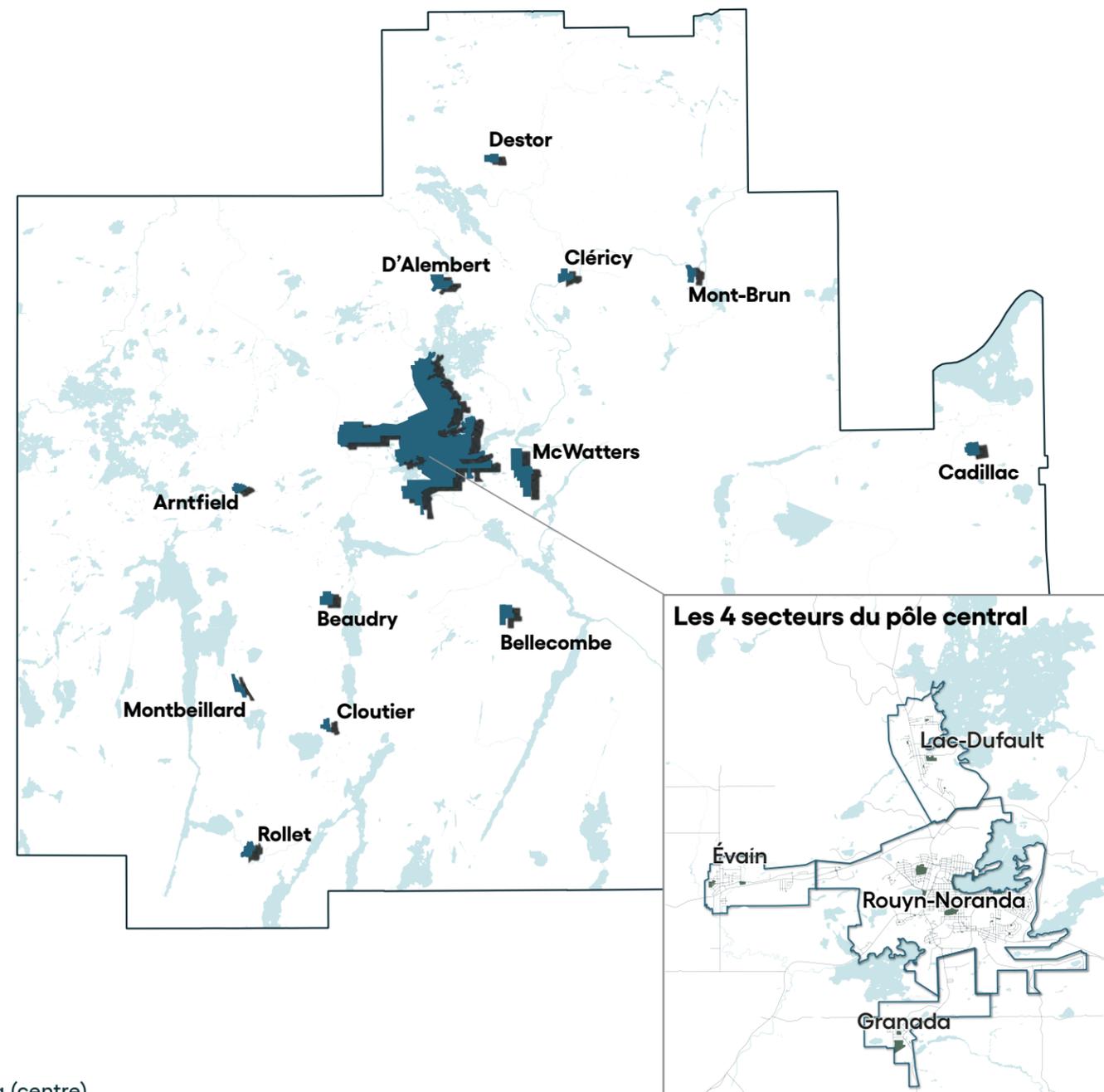
# Grand territoire

Rouyn-Noranda, chef-lieu de l'Abitibi-Témiscamingue et Ville-MRC, s'étend sur un vaste territoire de 6 488 km<sup>2</sup>, faisant d'elle l'une des plus grandes municipalités du Québec en superficie. Son territoire est majoritairement composé de forêts et de lacs, offrant un cadre naturel exceptionnel.

## Un grand territoire découpé en 16 unités de planification

Environ 1% du territoire est occupé par des milieux habités, et c'est sur ces secteurs que porte le Plan directeur. Pour faciliter l'analyse et la planification, 16 unités cartographiques ont été définies (voir carte ci-contre). Toutefois, la démarche adoptée reste globale afin d'assurer une vision cohérente du développement des parcs, équipements et espaces récréatifs et sportifs à l'échelle de toute la ville.

Localisation des 16 unités cartographiques



Arntfield	Évain
Beaudry	Granada
Bellecombe	Lac-Dufault
Cadillac	McWatters
Cléricy	Mont-Brun
Cloutier	Montbeillard
D'Alembert	Rollet
Destor	Rouyn-Noranda (centre)

## Contexte de planification

**Le Plan a été élaboré en toute cohérence avec les autres plans et politiques de la Ville, le tout, afin d'assurer que la vision développée pour le réseau des parcs et espaces verts soit alignée avec la planification globale du territoire.**

C'est pourquoi, les plans et politiques suivants ont été pris en compte dans ce Plan directeur :

- *Plan stratégique municipal 2023-2027*
- *Plan d'urbanisme*
- *Politique de la famille et des aînés*
- *Politique municipale en activité physique, sport et plein air*
- *Plan d'action 2022-2024 à l'égard des personnes handicapées*
- *Politique culturelle et politique d'art public*
- *Concept d'aménagement du secteur du lac Noranda*

Ces plans prévoient des orientations visant à améliorer l'accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite), à protéger les milieux naturels (canopée, milieux humides, biodiversité, etc.), à promouvoir la culture et l'art dans les espaces publics, à impliquer les citoyens dans les activités de planification et à favoriser l'aménagement de milieux de vie complets, conviviaux et inclusifs.

**Le Plan directeur planifie les parcs et espaces verts en cohérence avec les plans et politiques de la Ville.**



# Inventaire

## Méthodologie de l'inventaire

L'inventaire est une étape cruciale du Plan directeur. Il permet de constituer une base de données qui mènera à la réalisation de nombreuses analyses qualitatives et quantitatives. En mars 2024, puis août 2024, des visites sur le terrain ont permis de recenser, de photographier et de caractériser les parcs et espaces verts étudiés dans ce Plan directeur.

Le résultat de cet inventaire permet notamment d'établir des constats et des enjeux relativement à l'aménagement des parcs visités. L'inventaire des parcs et espaces verts permet de recenser l'ensemble des plateaux sportifs et récréatifs extérieurs et de déterminer si leur quantité est suffisante, si leur répartition est adéquate et si certains d'entre eux nécessitent des réparations, bonifications ou remplacements.

L'inventaire réalisé par des architectes paysagistes a permis de recueillir trois types d'informations :

1. Le type et le nombre d'équipements sportifs et récréatifs, de mobiliers et d'aménagements connexes
2. L'état des équipements, du mobilier et des éléments de signalisation
3. L'évaluation qualitative de l'expérience globale de l'utilisateur dans les parcs

Six variables qualitatives ont été évaluées et consignées aux fiches de parc lors de la visite d'inventaire. Ces variables permettent d'identifier les forces et les faiblesses en matière d'expérience de l'utilisateur pour chacun des parcs :

1. L'accessibilité universelle de l'espace et des équipements
2. La qualité des aires de détente
3. La canopée
4. L'éclairage d'ensemble
5. La présence de nuisances (sonores ou visuelles)
6. Les points d'intérêts (vues, paysages, structures artistiques, bâtiments d'intérêts, etc.)
7. Les traces de vandalisme (équipements endommagés, graffitis, etc.)



**Tous les parcs et espaces verts de Rouyn-Noranda ont fait l'objet d'une visite d'inventaire afin d'évaluer leur état, mais aussi l'expérience que l'on peut y vivre en tant qu'utilisateur.**

## Typologies

Afin de permettre une analyse plus fine, les parcs et espaces verts définies en fonction de la réalité territoriale de Rouyn-Noranda et des meilleures pratiques dans le domaine. Cette classification facilite la planification des aménagements pertinents à chaque secteur et permet une analyse de leur répartition en vue d'assurer une desserte équitable sur l'ensemble du territoire, selon divers facteurs (densité d'habitation, profil sociodémographique, etc.).

Cette étape permet notamment de discerner les parcs de voisinage qui fournissent, par exemple, des services de proximité à la population et des parcs municipaux qui pour leur part offrent des équipements spécialisés (grands plateaux sportifs, équipements culturels et événementiels, etc.) et exercent une attractivité beaucoup plus grande auprès des citoyens.

## Définitions des typologies de parcs et d'espaces verts

UNITÉ	TYPLOGIE <sup>1</sup>	DÉFINITION
Parcs	Parc municipal	Une grande polyvalence et un pouvoir d'attraction desservant souvent plusieurs unités de planification fortement fréquentées. Il possède également une variété d'équipements récréatifs et sportifs ainsi que des espaces multifonctionnels.
	Parc de quartier	Parc de verdure visant à offrir une variété d'équipements sportifs et récréatifs, et des aires non aménagées pour le loisir, la socialisation et les jeux libres.
	Parc de voisinage	Parc de verdure destiné essentiellement à des fins de détente et de récréation quotidienne dans le prolongement de l'habitat familial. Aire de jeux, aire de détente.
Autres types d'espaces	Espace vert ou d'intérêt particulier	Regroupe un ensemble de lieux variés proposant des activités et points d'intérêt particuliers pour la population. Il comprend également les îlots de verdure dans lesquels les aménagements sont très limités, voire inexistantes.
	Parc-école	Les parcs-écoles sont constitués des espaces extérieurs des écoles primaires du territoire, dont la Ville n'est pas propriétaire. Le centre de services scolaire (CSS) de Rouyn-Noranda est propriétaire de tous les parcs-écoles du territoire, à l'exception de celui de Cadillac géré par le CSS de l'Or-et-des-Bois.
	Équipement sportif et récréatif hors parc	Les plateaux sportifs ou récréatifs situés en dehors des parcs, sur d'autres terrains municipaux, ne sont pas considérés comme des parcs puisqu'ils ne répondent pas aux critères de polyvalence, d'attraction et d'infrastructure de soutien qui les définissent. Bien qu'ils contribuent à l'offre, leur absence de typologie spécifique reflète leur rôle plus limité, en comparaison des parcs qui offrent une variété d'activités et d'expériences.

<sup>1</sup> Les définitions typologiques sont basées sur le Projet Espace de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et adaptées au contexte territorial de Rouyn-Noranda.



**La classification des parcs selon le rôle qu'ils jouent dans le réseau des parcs et espaces verts permet de mieux planifier les aménagements que l'on y retrouve.**

### Aperçu de l'inventaire des parcs et espaces verts

Rouyn-Noranda offre 60 parcs et espaces verts, dont près de la moitié sont des parcs de voisinage.

L'offre est complétée par 16 parcs-écoles (écoles primaires) et la présence de 18 terrains sportifs sur des terrains municipaux hors parcs.

Les parcs et les espaces verts de Rouyn-Noranda totalisent une offre de 134,26 ha. Sur l'ensemble des périmètres urbains, c'est donc 2,13 % du territoire occupé par des parcs et des espaces verts.

On compte en moyenne 3,2 ha par tranche de 1 000 habitants.

### Analyse comparative de la répartition des typologies

Unité	Parc de voisinage		Parc de quartier		Parc municipal		Espace vert et d'intérêt particulier		Parc-école		Répartition des superficies	
											Hectares	Hectares / 1 000 habitants
A	Arntfield	1	3%	-	-	-	-	-	-	-	0,04	0,1
B	Beaudry	1	3%	-	-	-	-	-	-	1	0,94	0,7
C	Bellecombe	-	-	1	8%	-	-	-	-	1	2,57	3,1
D	Cadillac	3	9%	1	8%	-	-	-	-	1	3,48	4,9
E	Cléricy	-	-	1	8%	-	-	-	-	1	2,77	5,3
F	Cloutier	1	3%	-	-	-	-	-	-	-	0,24	0,2
G	D'Alembert	-	-	1	8%	-	-	-	-	1	2,39	7,0
H	Destor	1	3%	1	8%	-	-	-	-	-	7,97	20,2
I	Évain	3	9%	2	15%	-	-	-	-	2	12,02	2,8
J	Granada	1	3%	-	-	1	20%	-	-	1	16,15	4,6
K	Lac-Dufault	3	9%	1	8%	1	20%	-	-	-	9,79	7,6
L	McWatters	2	6%	-	-	-	-	-	-	1	5,89	2,9
M	Montbeillard	1	3%	-	-	-	-	-	-	1	0,99	1,1
N	Mont-Brun	-	-	1	8%	-	-	-	-	-	3,11	6,3
O	Rollet	1	3%	1	8%	-	-	-	-	-	7,39	18,7
P	Rouyn-Noranda	17	46%	3	21%	3	60%	7	100%	6	58,52	2,5
<b>TOTAL</b>		<b>35</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>134,26 ha</b>	<b>3,2 ha / 1 000 habitants</b>

### Aperçu de l'inventaire des équipements et infrastructures

Le tableau ci-contre présente le nombre d'équipements recensés à l'échelle de la ville. Au total, 203 équipements sportifs et récréatifs ont été relevés en plus de 362 équipements dans les aires de jeux pour enfants.

- Un peu plus de la moitié de l'offre est concentrée dans les parcs de la Ville, alors que dans certaines unités, surtout des quartiers ruraux, des plateaux se trouvent à l'extérieur des parcs, sur d'autres terrains municipaux. L'offre est complétée par les plateaux des cours d'école.

- D'année en année, plusieurs glaces ne peuvent être ni aménagées ni entretenues en raison de l'absence de conditions climatiques propices. L'approvisionnement en eau dans certains quartiers est également un enjeu important pour assurer la présence d'équipements hivernaux.
- Dans le trois quarts des cas, les équipements et les surfaces de jeux sont en excellent ou en bon état démontrant ainsi un bon programme d'entretien.
- On dénote un manque de renouvellement des équipements et modules de jeux pour enfants autant dans les quartiers ruraux que centraux.

#### Inventaire des équipements sportifs et récréatifs

TYPE D'ÉQUIPEMENT	QUANTITÉ	TYPE D'ÉQUIPEMENT	QUANTITÉ
 Aire de glissade hivernale	3	 Terrain de basketball	19
 Anneau de glace	3	 Terrain de fer à cheval	13
 Équipement récréatif divers	4	 Terrain de hockey-bottine	3
 Jeu d'eau	5	 Terrain de pétanque	7
 Jet d'eau	4	 Terrain de pickleball	6
 Panier de basketball individuel	7	 Terrain de tennis	14
 Parc de planche à roulettes	5	 Terrain de soccer (mini-soccer)	21
 Patinoire à bandes	11	 Terrain de soccer (7 joueurs)	8
 Patinoire sans bandes	15	 Terrain de soccer (11 joueurs)	3
 Piste d'athlétisme	1	 Terrain de soccer libre	21
 Station d'entraînement	25	 Terrain de soccer/football	1
 Terrain de balle	16	 Terrain de volleyball de plage	5



**Une offre complète alliant sports organisés, loisirs libres et plateaux récréatifs, bonifiée par un accès privilégié à un territoire riche en lacs, rivières, forêts et collines propices au plein air.**



# Constats et diagnostic

03

# Constats principaux

L'ensemble des analyses territoriales, spatiales, quantitatives et qualitatives, en plus des résultats des activités participatives, permet d'élaborer des constats sur la situation actuelle des parcs, des espaces verts, ainsi que des équipements sportifs et récréatifs.

## Constats

### Territoire et population

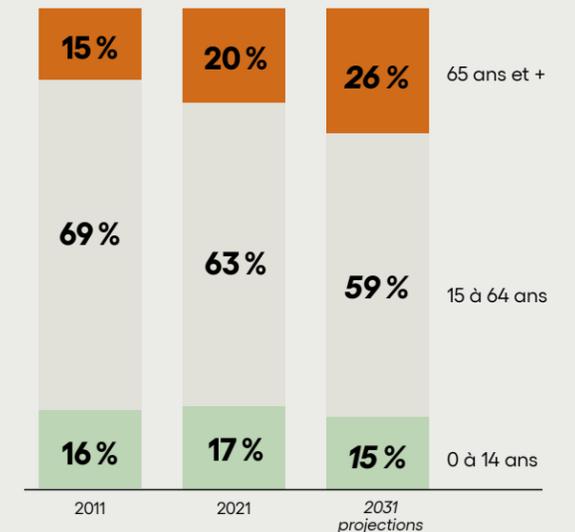
- **Vaste territoire :** Rouyn-Noranda couvre un vaste territoire de 6 488 km<sup>2</sup>. Les périmètres urbains, comprenant plusieurs quartiers ruraux et un pôle central, représentent seulement 1% de cette superficie.
- **Répartition de la population :** 83 % des 42 315 habitants vivent dans les périmètres urbains. En milieu rural, une majorité réside hors périmètre, attirée notamment par la nature et les secteurs de villégiature. Environ la moitié des résidents habitent le centre-ville (Rouyn-Noranda (centre) - unité P).
- **Défis liés à la nordicité :** Rouyn-Noranda fait face à des défis climatiques tels que des températures froides, un ensoleillement limité, une croissance végétale restreinte et une vulnérabilité accrue aux changements climatiques.
- **Îlots de chaleur :** Malgré sa nordicité, les zones urbanisées sont touchées par des îlots de chaleur, notamment au centre-ville où vivent des populations plus vulnérables aux vagues de chaleur (aînés, enfants, ménages défavorisés, résidents d'immeubles multifamiliaux, etc.).
- **Croissance démographique et attractivité régionale :** Rouyn-Noranda a connu une croissance démographique de 5 % entre 2001 et 2021. Cette tendance devrait se poursuivre avec une projection de + 4 % jusqu'en 2031. Toutefois, les objectifs ambitieux de la Ville visent à surpasser les projections. Plusieurs secteurs à développer sont notamment identifiés au plan d'urbanisme de la Ville afin d'y parvenir.
- **Population vieillissante et présence de familles avec enfants :** Actuellement, 20 % des résidents ont 65 ans ou plus, une proportion qui pourrait atteindre 25 % d'ici dix ans. Parallèlement, plusieurs quartiers comptent de nombreuses familles nécessitant des services adaptés à divers besoins.

### Population et groupe d'âge – 2021

Unité	Population totale, 2021	0 à 14 ans	15 à 64 ans	65 ans et plus
A Arntfield	570	17%	64%	19%
B Beaudry	1 430	24%	60%	16%
C Bellecombe	825	20%	62%	18%
D Cadillac	710	17%	62%	21%
E Cléricy	520	20%	68%	12%
F Cloutier	340	16%	65%	19%
G D'Alembert	970	21%	67%	12%
H Destor	395	18%	68%	14%
I Évain	4 285	23%	63%	13%
J Granada	3 515	22%	67%	11%
K Lac-Dufault	1 280	19%	68%	13%
L McWatters	2 005	18%	65%	16%
M Montbeillard	920	14%	64%	22%
N Mont-Brun	495	20%	57%	23%
O Rollet	395	20%	57%	23%
P Rouyn-Noranda (centre)	23 660	15%	62%	24%
<b>Total - Rouyn-Noranda</b>	<b>42 315 personnes</b>	<b>17%</b>	<b>63%</b>	<b>20%</b>

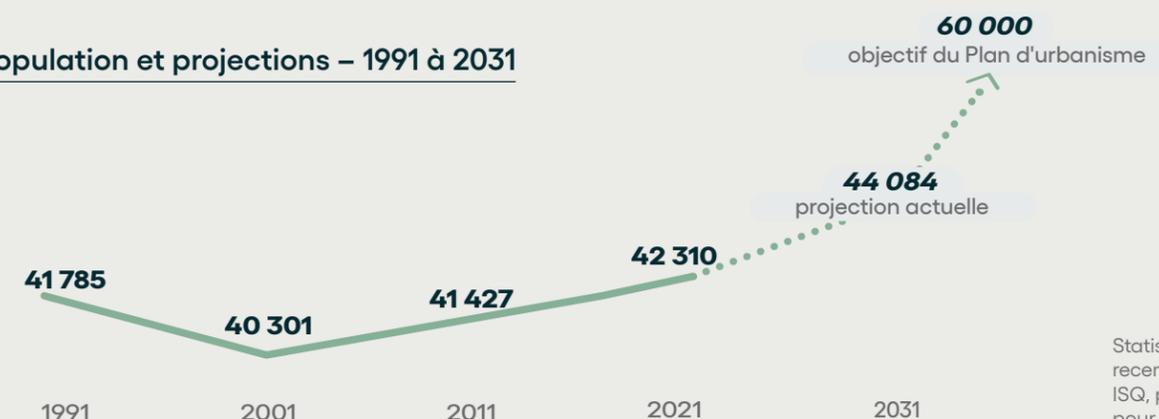
Statistique Canada, recensement de 2021.

### Groupe d'âge - 2011 à 2031



Statistique Canada, recensement de 2021  
Institut de la statistique du Québec, projections démographiques pour les municipalités 2021-2041

### Population et projections – 1991 à 2031



Statistique Canada, recensements de 1991 à 2021.  
ISQ, projections démographiques pour les municipalités 2021-2041

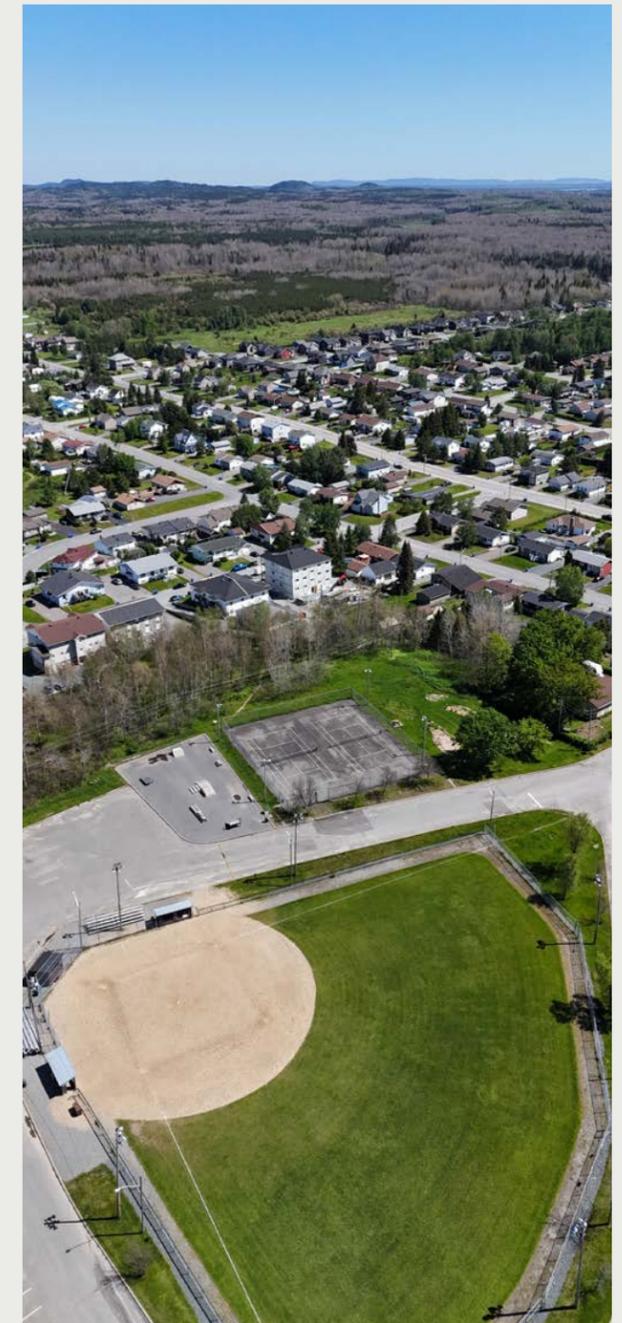
Variété de types de milieux de vie



Quartier Cléricy



Quartier Cadillac



Quartier Évain



Quartier Bellecombe



Quartier Arntfield



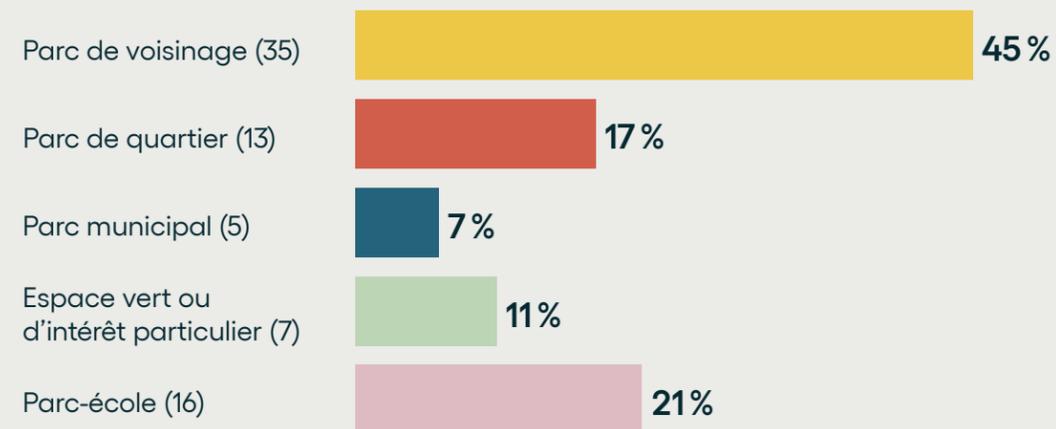
Centre-ville

## Constats

### Offres dans les parcs

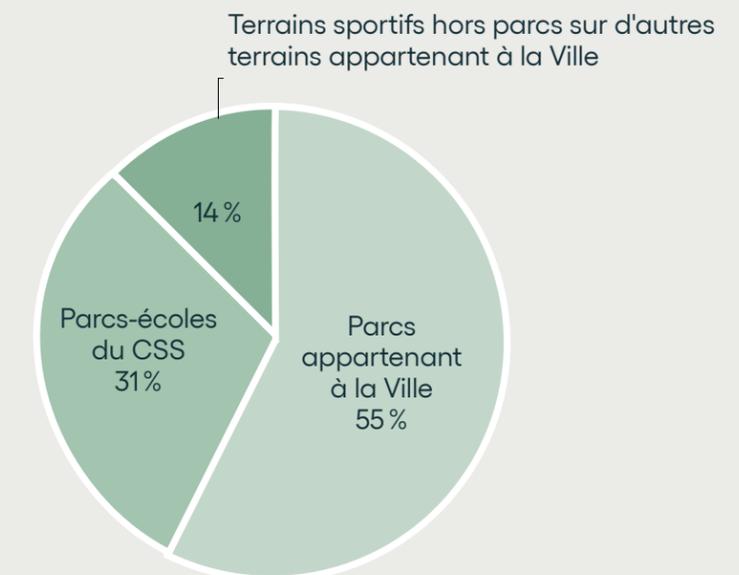
- **Un réseau bien réparti de parcs de voisinage :** Près de la moitié des parcs sont des parcs de voisinage, présents dans tous les quartiers. Ils assurent un accès de proximité à des espaces de détente, de socialisation ainsi qu'à des aires de jeux pour enfants, répondant ainsi aux besoins quotidiens des familles et des résidents.
- **Les parcs-écoles, un complément essentiel :** Ces parcs jouent un rôle clé en bonifiant l'offre de terrains sportifs et d'aires de jeu libre, comme les terrains de basketball et de mini-soccer. Ils accueillent 30 % des équipements pour les enfants de 5 à 12 ans, tandis que les parcs municipaux sont davantage adaptés aux tout-petits. Cependant, leur accès est limité aux périodes en dehors des heures de classe.
- **Des superficies variables complétées par l'offre d'espaces de plein air :** Rouyn-Noranda compte en moyenne 3,2 hectares de parc par 1 000 habitants. L'accès aux parcs est complété par la présence d'espaces extérieurs et de plein air (collines, sentiers, cours d'eau, etc.), ce qui constitue un privilège dans les quartiers ruraux plutôt qu'au centre-ville.
- **Une offre généreuse en équipements sportifs et récréatifs :** La quantité, mais aussi la diversité d'équipements sportifs et récréatifs, permet de satisfaire une variété d'utilisateurs. On retrouve notamment une quantité élevée de terrains de soccer et de balle.
- **Un engouement pour les activités libres :** Dans les activités consultatives, les utilisateurs expriment des besoins croissants pour des plateaux permettant plutôt le jeu libre ou la pratique d'activités non structurées, spécialement les parcs de planche à roulettes, les terrains de basketball, piste à rouleaux (*pumptrack*) ainsi que les terrains de pickleball/tennis.
- **Offre hivernale importante, mais difficile à entretenir :** On retrouve un nombre important de patinoires sur le territoire. Toutefois, les conditions climatiques jouent un rôle crucial dans leur ouverture et leur entretien. Le nombre de patinoires ouvertes chaque hiver est bien souvent imprévisible et difficile à maintenir.
- **Offre aquatique extérieure variée :** L'offre aquatique extérieure de Rouyn-Noranda comprend uniquement des jeux et des jets d'eau. De formes et d'envergure variées, on les retrouve dans plusieurs quartiers centraux et ruraux.

### Répartition des typologies



Les terrains sportifs hors parcs ne sont pas considérés comme des parcs et des espaces verts. Ils sont plutôt comptabilisés comme des équipements sportifs et récréatifs.

### Localisation des équipements sportifs et récréatifs



Terrain synthétique soccer/football



Parc Saint-Luc à Lac-Dufault

Parc de voisinage



Parc Terry-Fox au centre-ville

Jeu d'eau



Parc Victor à Évain

Parc municipal



Parc Édouard - Jardin à Fleur d'eau au centre-ville

Parc-école



École D'Alembert

Parc de planche à roulettes



Parc de l'Énergie à Cadillac

## Constats

### Aménagement des parcs

- **Une qualité globale appréciée** : Les citoyens valorisent la diversité, la proximité et l'accès à la nature dans les parcs. La qualité des paysages, les lieux de détente et les programmes d'animation, comme Tic-Tac Parc, sont particulièrement appréciés.
- **Du mobilier urbain en bon état** : La majorité du mobilier urbain dans les parcs de Rouyn-Noranda est en bon ou excellent état (80 %), témoignant d'un bon entretien.
- **Des services connexes limités par endroit** : L'accès aux services comme l'eau potable et les installations sanitaires est limité dans de nombreux parcs. Bien que certains parcs soient situés à proximité d'équipements complémentaires (arénas, centres communautaires), plusieurs citoyens estiment que c'est une lacune importante de l'offre actuelle.
- **Une accessibilité universelle insuffisante** : L'accessibilité universelle reste faible dans les parcs, notamment en raison du manque de sentiers et d'équipements adaptés à l'ensemble des usagers. Les parcs de voisinage sont également déficients en matière de mobilier et de zones ombragées, réduisant les espaces de détente.
- **Un accent sur les sports et les loisirs** : Les activités consultatives ont également permis de révéler que les utilisateurs estiment que les parcs se concentrent souvent sur les vocations récréatives et sportives au détriment des espaces dédiés à la détente, à la socialisation ou à la culture. Des parcs plus complets sont souhaités.
- **Couvert, arboré et forestier** : La canopée est souvent limitée aux abords des parcs, laissant peu d'ombre à l'intérieur de ceux-ci. Les citoyens souhaitent plus de végétation pour améliorer la qualité de l'air et réduire les îlots de chaleur.

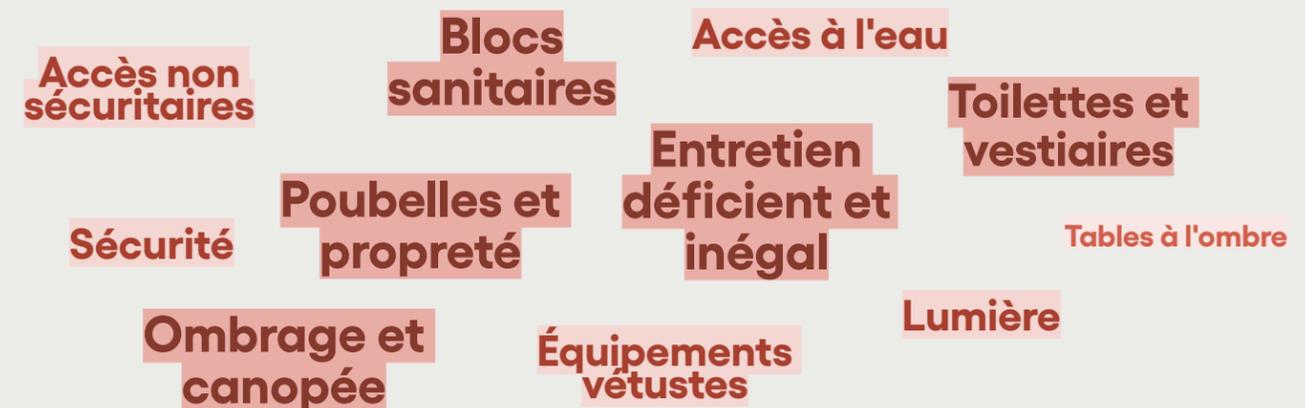
### Qu'est-ce que vous aimez le plus actuellement ?

Résultats compilés des activités consultatives



### Qu'est-ce que vous aimez le moins actuellement ?

Résultats compilés des activités consultatives

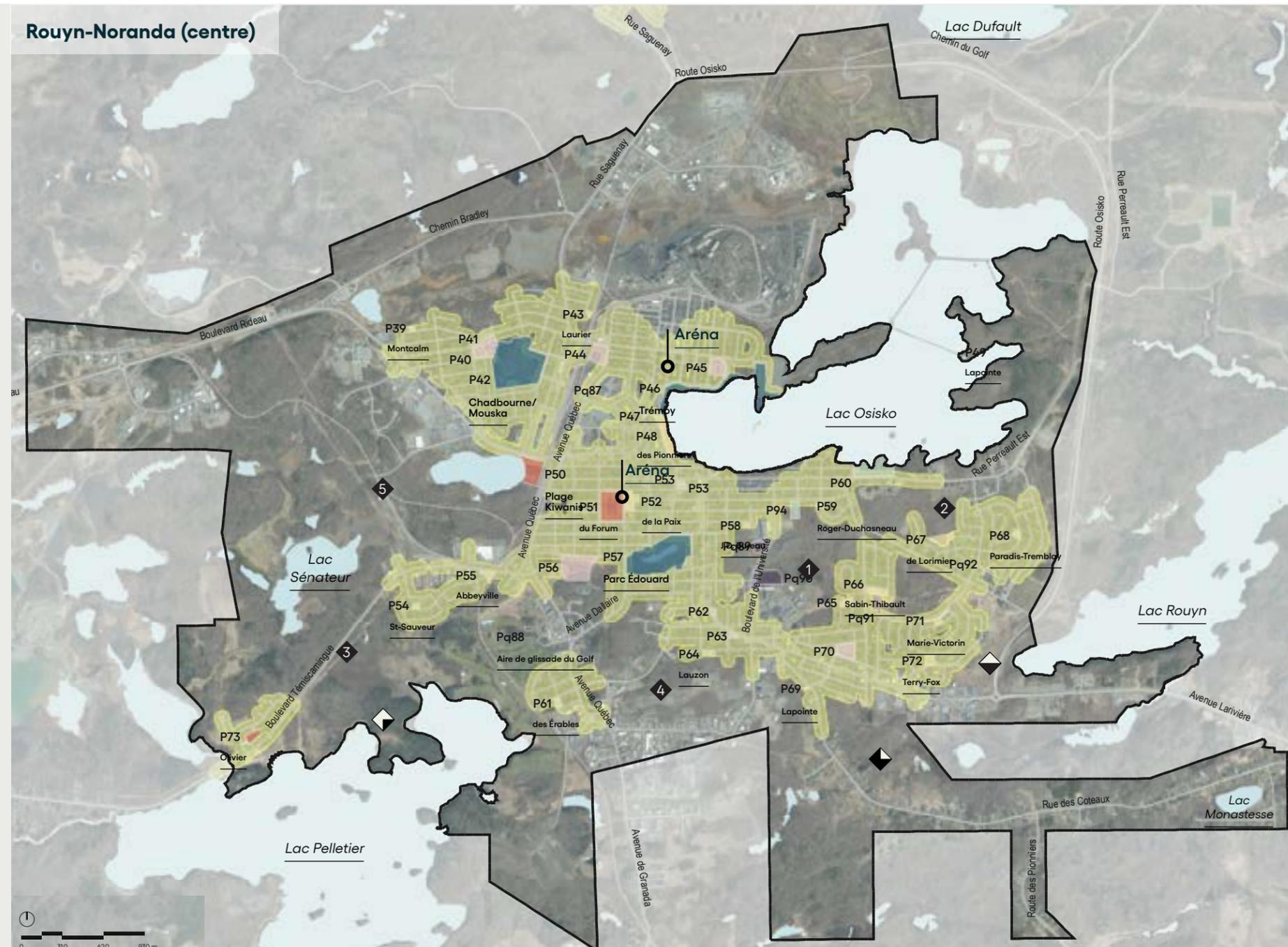


Desserte de proximité

Constats

Desserte de proximité

- **Desserte généralement adéquate** : La majorité des zones résidentielles de tous les quartiers se situent à 400 mètres ou moins d'un parc offrant des vocations paysagère, de détente ou de récréation. La forme urbaine compacte des quartiers permet une excellente desserte de proximité, assurant un accès facile aux parcs et espaces verts pour les résidents.
- **Enjeux de circulation** : Malgré que la proximité et l'accès soient des éléments positifs pour les citoyens, les activités consultatives ont permis de relever certains enjeux de sécurité par rapport à la circulation autour des parcs, notamment pour les jeunes enfants.
- **Importance et complémentarité des parcs dans les milieux de vie** : Les parcs occupent une place géographiquement importante, notamment dans les quartiers ruraux, et sont bien localisés par rapport aux parcs-écoles, arénas, centres communautaires et bureaux de quartier.
- **Desserte dans les secteurs à développer (quartiers centraux)** : Bien que la desserte actuelle soit adéquate, une attention particulière doit être portée à certains lieux non desservis actuellement. Si des projets de développement résidentiels se concrétisent, il faudra s'assurer que la desserte reste adéquate et viser une cohérence entre le réseau actuel et les développements futurs, en particulier à Évain, Granada et Rouyn-Noranda (centre urbain).



Aires de desserte

Aire de 400 m (environ 5 minutes à pied)

Secteurs résidentiels à développer (zone approximative)

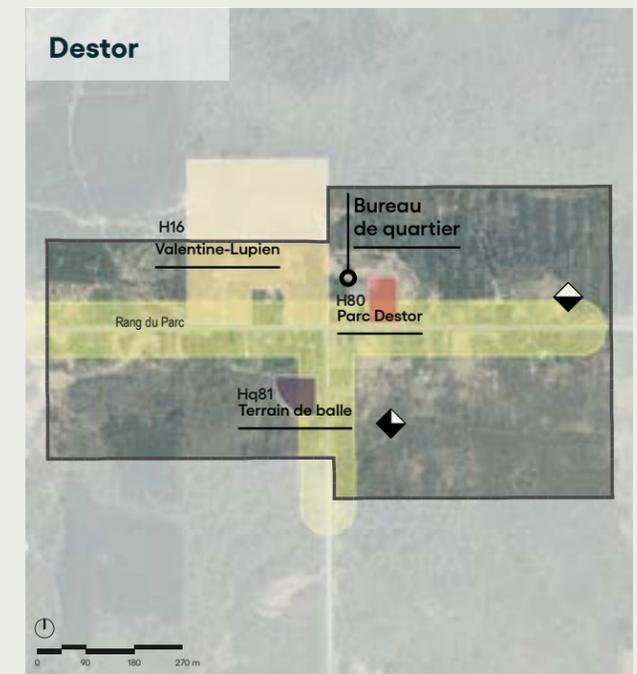
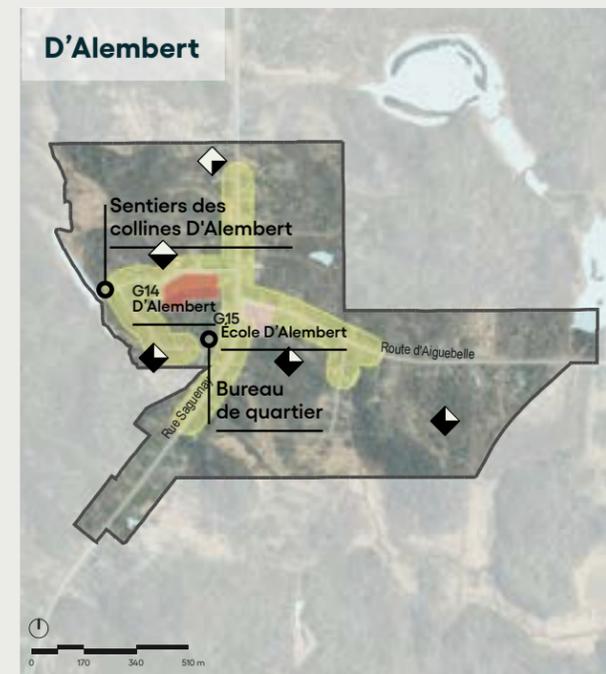
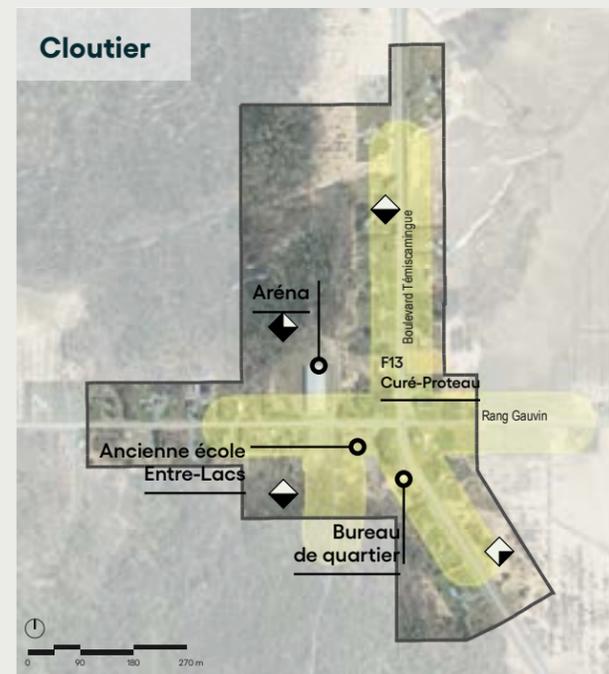
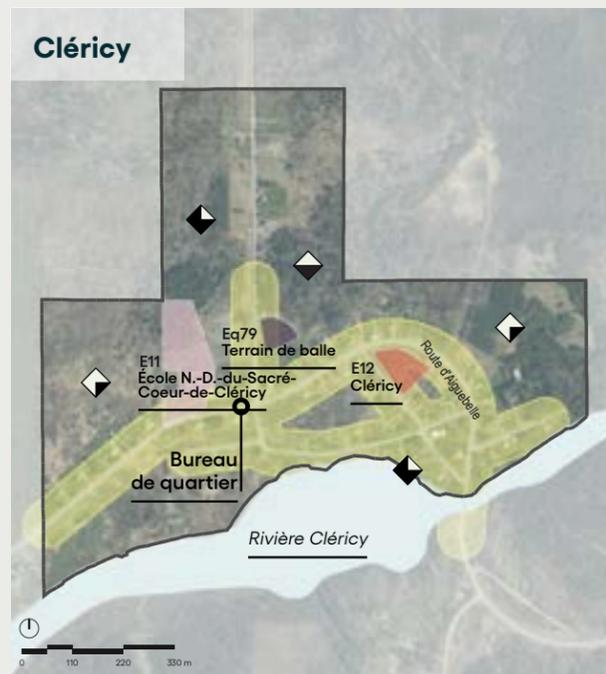
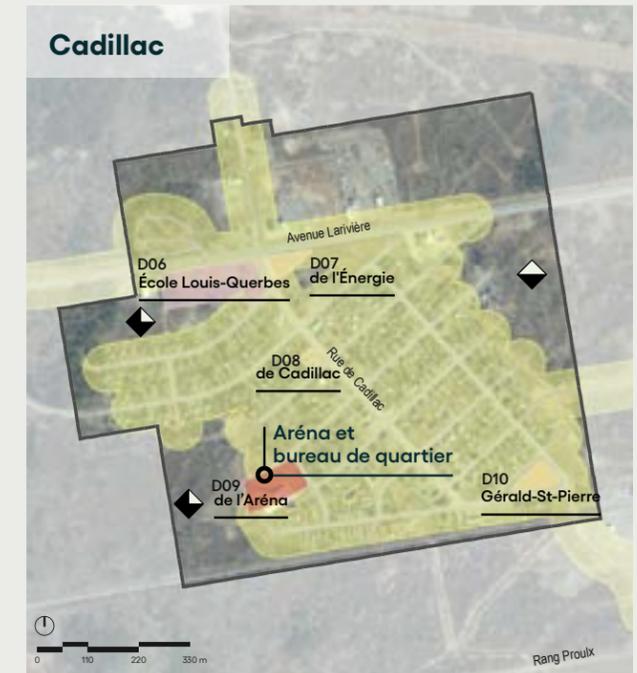
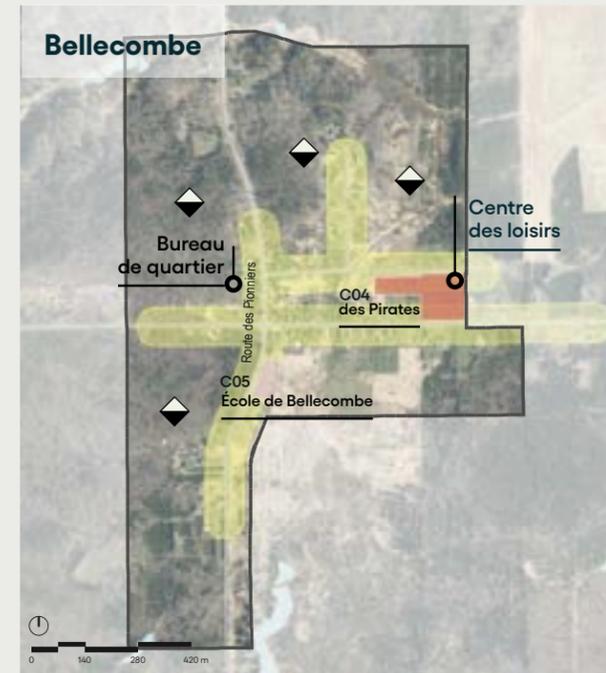
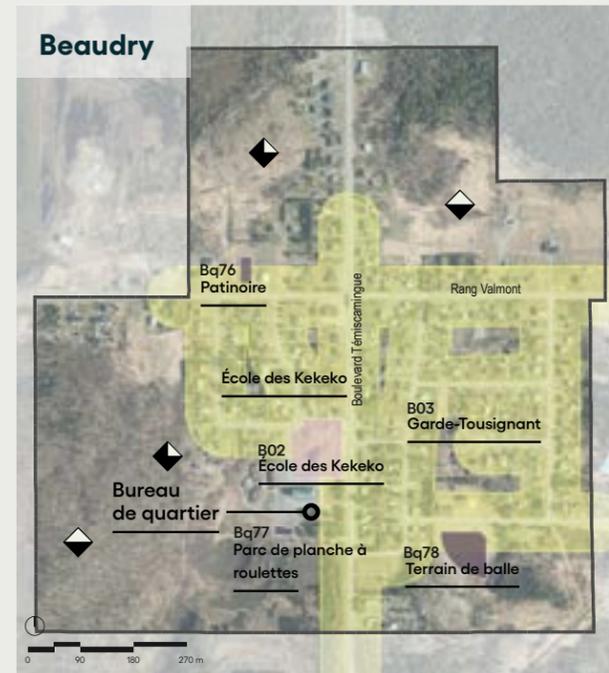
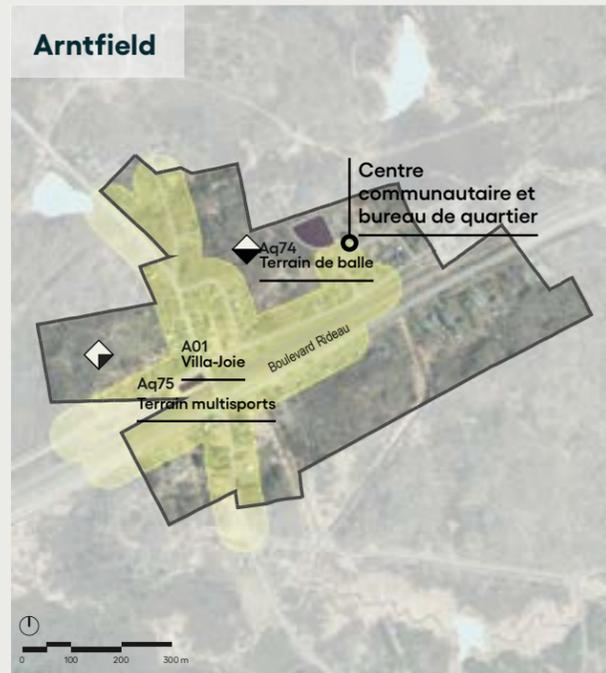
- Très basse densité (0 à 2 log/ha)
- Moyenne densité (15 à 50 log/ha)
- Basse densité (3 à 5 log/ha)
- Haute densité (+ 50 log/ha)

Typologies des parcs

- Parc de voisinage
- Parc de quartier
- Parc municipal
- Espace vert ou d'intérêt particulier
- Parc-école
- Terrain sportif

1. Autour du cégep et de l'université.
2. Le long de la rue Perreault Est, entre l'avenue Sainte-Bernadette et la montée du Sourire.
3. Le long du boulevard Témiscamingue, près des lacs Sénateur et Pelletier.
4. Sur le chemin du Dr.-Lemay, près du centre jeunesse.
5. Secteur Senator.

Desserte de proximité



Aires de desserte

Aire de 400 m (environ 5 minutes à pied)

Secteurs résidentiels à développer (zone approximative)

Très basse densité (0 à 2 log/ha)  
 Basse densité (3 à 5 log/ha)

Moyenne densité (15 à 50 log/ha)  
 Haute densité (+ 50 log/ha)

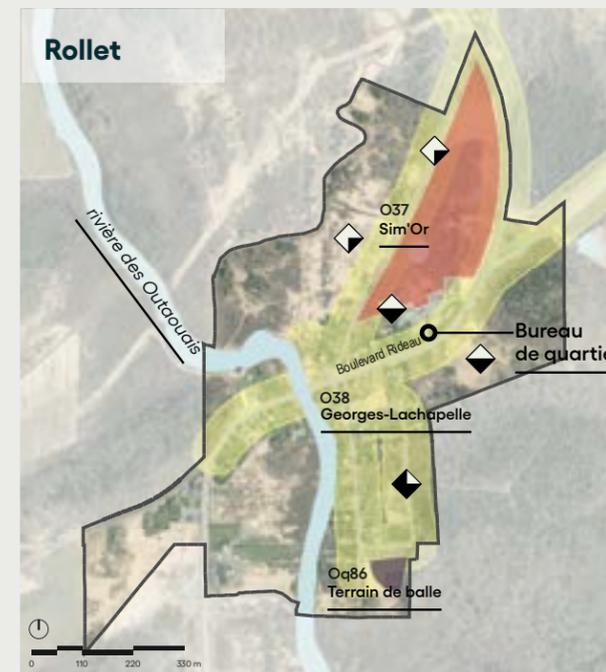
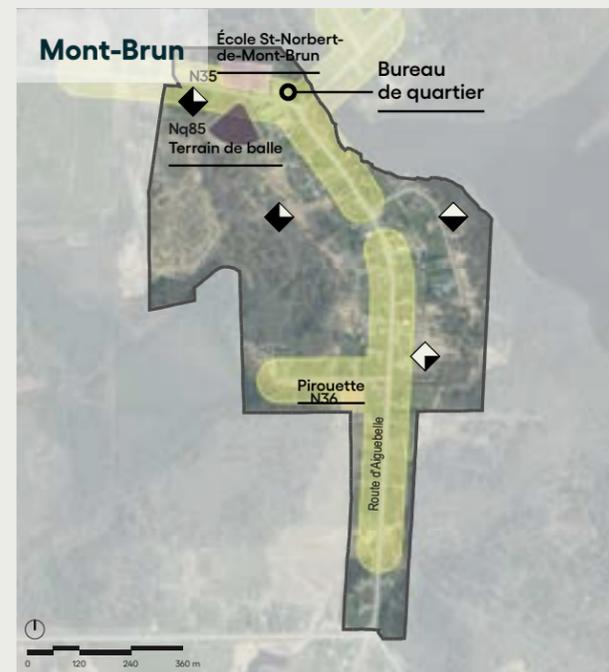
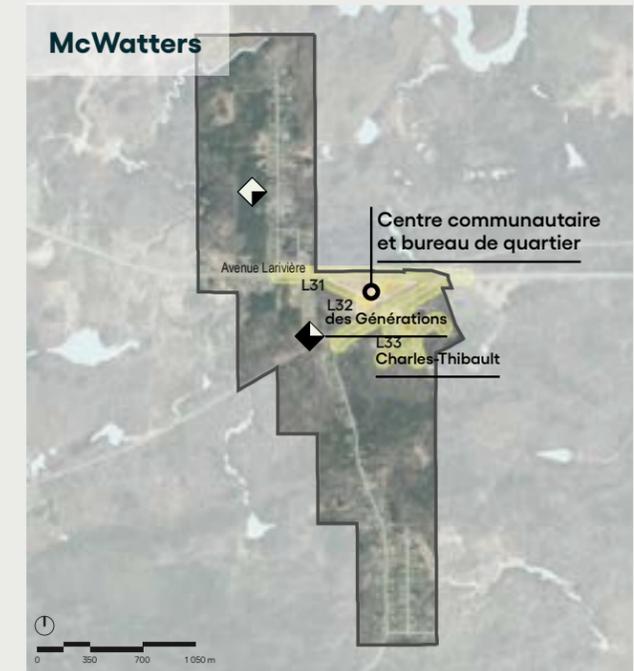
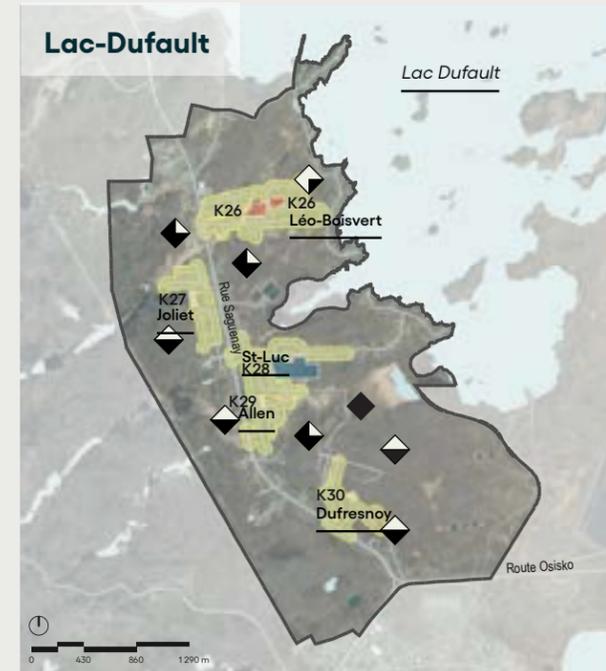
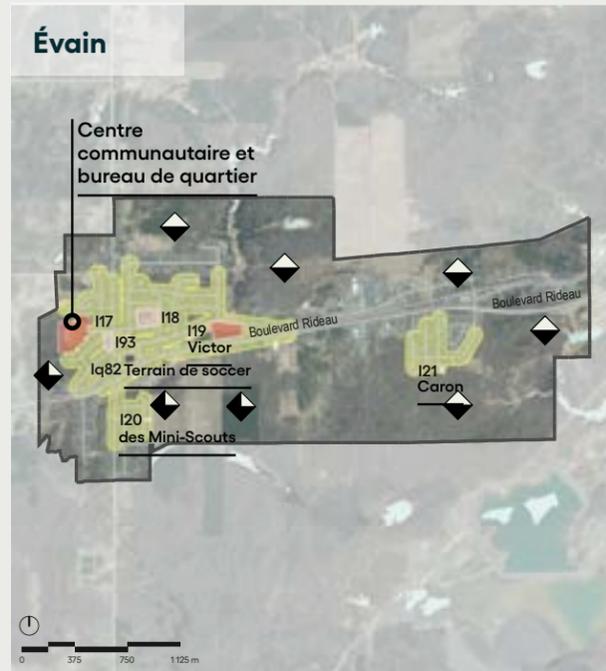
Typologies des parcs

Parc de voisinage  
 Parc de quartier

Parc municipal  
 Espace vert ou d'intérêt particulier

Parc-école  
 Terrain sportif

Desserte de proximité



Aires de desserte

 Aire de 400 m (environ 5 minutes à pied)

Secteurs résidentiels à développer (zone approximative)

 Très basse densité (0 à 2 log/ha)  
 Basse densité (3 à 5 log/ha)

 Moyenne densité (15 à 50 log/ha)  
 Haute densité (+ 50 log/ha)

Typologies des parcs

 Parc de voisinage  
 Parc de quartier

 Parc municipal  
 Espace vert ou d'intérêt particulier

 Parc-école  
 Terrain sportif

# Grands enjeux

Ces constats permettent de dégager les principaux enjeux du réseau des parcs et espaces verts. En effet, ces enjeux représentent ce qu'on pourrait gagner ou perdre, en fonction des décisions qui seront prises dans les prochaines années. Ils serviront donc de base pour la planification stratégique et l'élaboration du plan d'intervention présenté dans les sections qui suivent.

## **Enjeu 1** **Adéquation des niveaux de services en fonction du contexte territorial**

Rouyn-Noranda s'étend sur un vaste territoire et comprend une variété de milieux de vie oscillant entre ruralité et urbanité. En tant que Ville-MRC, ses parcs et ses espaces verts répondent à la fois à des besoins de proximité pour les communautés locales, mais aussi à des besoins plus centraux, voir régionaux. Ceci impose des défis pour assurer une répartition équitable et adéquate des services dans les périmètres urbains tout en tenant compte des enjeux et contraintes qui relèvent d'un si grand territoire peu dense. Cet enjeu fait écho au niveau de services atteints et attendus dans les différents quartiers de Rouyn-Noranda.



## **Enjeu 2** **Résilience face aux changements climatiques et mise en valeur du territoire**

Divers facteurs influencent l'utilisation et la durabilité des parcs de Rouyn-Noranda (température, ensoleillement hivernal limité, faible couvert arboré, îlots de chaleur, etc.). Ces éléments et les commentaires recueillis auprès des utilisateurs des parcs soulignent le besoin de renforcer la résilience des aménagements face aux défis climatiques pour assurer une utilisation sécuritaire et continue. La résilience territoriale est aussi une occasion de mieux relier les parcs aux attraits naturels qui font la renommée de la ville.

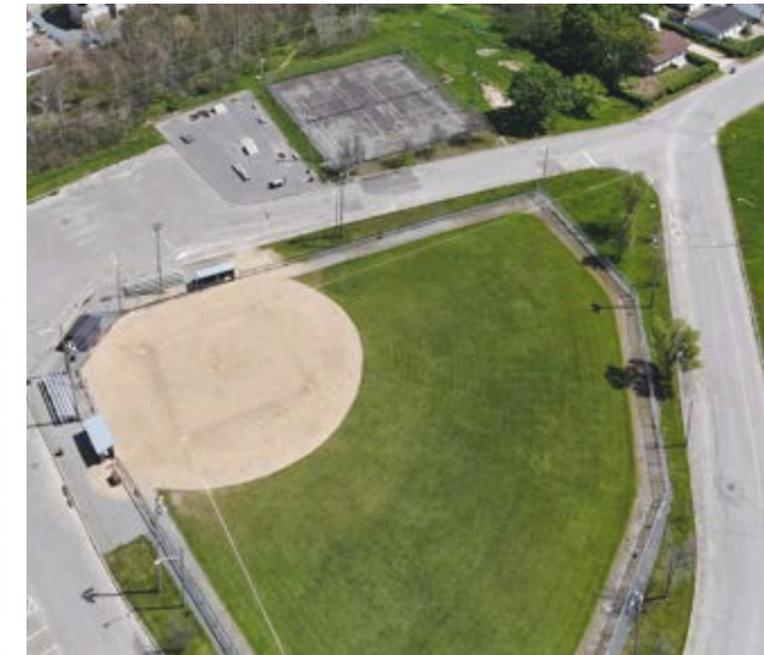


### **Enjeu 3** **Optimisation des plateaux sportifs et récréatifs**

L'offre actuelle en plateaux sportifs et récréatifs est généreuse, mais la diversité de l'offre et de son adéquation avec le contexte sociodémographique gagnerait à être réfléchi. Les espaces dédiés aux sports d'équipe organisés sont plus diversifiés et de meilleures qualités que ceux destinés aux loisirs libres et récréatifs. Les citoyens souhaitent des équipements plus polyvalents, intergénérationnels et adaptés aux quatre saisons. L'optimisation doit aussi tenir compte de la croissance anticipée et du vieillissement de la population.

### **Enjeu 4** **Diversification des vocations et amélioration de l'expérience de l'utilisateur**

L'offre actuelle est surtout axée sur les fonctions sportives et récréatives. Diversifier les vocations permettrait d'élargir l'éventail d'activités et de renforcer le rôle des parcs comme lieux rassembleurs. Le développement d'usages sociocommunitaires et culturels contribuerait à des milieux de vie plus complets. Les enjeux d'accessibilité universelle et de qualité des aires de détente sont aussi concernés. Une approche plus diversifiée éviterait des aménagements trop monofonctionnels et enrichirait l'expérience des usagers.



# Vision et orientations stratégiques

04

## Vision

**En 2035, les parcs et espaces verts sont ancrés dans l'identité des quartiers de Rouyn-Noranda. Ils répondent aux aspirations des communautés et sont adaptés aux besoins de tous, dans un souci d'équité territoriale.**

Ces lieux sont des acteurs de choix dans la résilience de Rouyn-Noranda face aux changements climatiques. Ils sont diversifiés, polyvalents et accessibles. Les parcs et les espaces verts sont vivants et animés, favorisant ainsi les interactions sociales. Ils font partie intégrante des milieux de vie de Rouyn-Noranda, tant sur les plans sportif et récréatif que dans les domaines communautaire et culturel.



# Orientations stratégiques

## 01

### Assurer le maintien d'une desserte de proximité équitable en fonction des réalités démographiques locales

Cette orientation vise à garantir le maintien d'une bonne desserte de proximité au sein des périmètres urbains pour tous les citoyens de Rouyn-Noranda, en fonction des réels besoins à l'échelle locale. Elle vise à assurer la prise en compte des particularités démographiques propres à chaque quartier dans le processus décisionnel.

## 04

### Renforcer l'attractivité et la convivialité du réseau

Il s'agit ici de développer les parcs dans un souci de complémentarité et en cohérence avec le rôle que chacun joue dans le réseau global. L'aménagement de zones ombragées et de lieux de repos conviviaux, l'accès à des installations sanitaires à des endroits stratégiques et des lieux plus universellement accessibles contribueront tous à bonifier l'expérience des usagers dans les parcs. Cette orientation vise également la durabilité et l'entretien de qualité des espaces.

## 02

### Favoriser des espaces sportifs et récréatifs multifonctionnels et multigénérationnels

L'objectif est de concevoir des espaces où toutes les générations peuvent se rencontrer et pratiquer une variété d'activités. En favorisant l'aménagement d'installations sportives et récréatives qui peuvent être utilisées pour la pratique de plus d'une activité, on favorise par la même occasion l'émergence de lieux plus polyvalents et qui répondront aux besoins de plus d'un groupe d'usagers. Par ailleurs, cette orientation vise la diversification de l'offre de manière à mieux desservir les segments de la population pour lesquels l'offre est sous-développée, notamment les adolescents et les aînés.

## 03

### Développer les vocations culturelles et communautaires

Cette orientation vise à renforcer le rôle des parcs comme lieux de rassemblement culturel et communautaire pour les citoyens. Par le biais d'aménagements variés, les parcs deviendront des lieux de rencontre privilégiés, tant pour la socialisation entre voisins que pour l'accueil de rassemblements d'envergure.

## 05

### Miser sur des approches de résilience territoriale et climatique

Cette orientation concerne le rôle clé que peuvent jouer les parcs et les espaces verts en matière de résilience territoriale et climatique. Les efforts de verdissement à déployer devront notamment être adaptés au climat de Rouyn-Noranda. Les stratégies de résilience concernent également la mise en valeur du territoire et la saisonnalité de l'offre dans les parcs.



# Plan d'intervention

05

## Un plan d'intervention en constante évolution

Les orientations stratégiques énumérées à la section précédente doivent maintenant guider la préparation d'un plan d'intervention concret, en ligne avec la vision pour le réseau de parcs et espaces verts. La section qui suit brosse les grandes lignes de ce plan d'intervention qui agira à titre de guide au développement du réseau des parcs et espaces verts pour les dix prochaines années.

La priorisation établie dans le cadre du plan d'intervention actuel sera appelée à s'adapter au contexte du moment. En effet, ce plan devra servir de guide pour les années à venir, tout en demeurant suffisamment flexible dans son application afin de répondre aux priorités changeantes de la Ville.

Il est donc essentiel de doter le plan d'intervention de mécanismes d'ajustement qui permettront de l'actualiser au fil des opportunités et des besoins émergents.

### Trois principales recommandations

Guidées par la vision, les orientations stratégiques et le diagnostic de la situation actuelle, trois principales recommandations se dégagent.

- > Le regroupement, dans la mesure du possible, des installations afin de favoriser l'efficacité des opérations municipales.
- > Le développement d'une stratégie de résilience climatique.
- > Le développement d'une stratégie de maintien, de renouvellement et de développement des installations en fonction des niveaux de service visés et des réalités du milieu.

## RECOMMANDATION 1

*Le regroupement, dans la mesure du possible, des installations afin de favoriser l'efficacité des opérations municipales*

Cette recommandation vise à regrouper les installations récréatives, sportives et culturelles dans des parcs intergénérationnels pour optimiser les ressources et réduire les besoins en infrastructures de support (toilettes, fontaines).

Ce regroupement permettrait une offre plus complète, adaptée à divers usagers, et concentrerait les efforts d'entretien, notamment pour les équipements hivernaux. Il faciliterait aussi l'évolution des parcs selon les besoins démographiques et renforcerait la sécurité grâce à une fréquentation accrue et une meilleure visibilité.

Trois stratégies sont élaborées afin d'y parvenir. Celles-ci comprennent diverses interventions qui varient en fonction du parc visé et peuvent notamment inclure :

- **Stratégie 1.1**  
**Diminution progressive des installations hors parcs**
  - > La conversion à court terme des équipements évalués comme étant *À remplacer* lors du diagnostic.
  - > La transformation à plus long terme des équipements à leur fin de vie utile.
  - > La renaturalisation de certaines surfaces d'équipements sportifs et récréatifs retirées.
- **Stratégie 1.2**  
**Ajustement des typologies de parcs selon l'évolution des besoins**
  - > Le regroupement de plusieurs parcs de voisinage, afin de les consolider en un véritable parc de quartier dans les secteurs en croissance démographique.
- **Stratégie 1.3**  
**Création de pôles hivernaux**
  - > La sélection de pôles hivernaux dans certains des quartiers ruraux et dans les quartiers du pôle central.
  - > L'aménagement d'installations appropriées dans les pôles sélectionnés en fonction du niveau de service.



## RECOMMANDATION 2

### *Le développement d'une stratégie de résilience climatique*

Cette recommandation vise à renforcer la capacité d'adaptation de Rouyn-Noranda face aux défis climatiques actuels et futurs en intégrant des pratiques durables dans la gestion et l'aménagement des parcs et des espaces publics.

La protection de l'environnement et l'aménagement des lieux selon les meilleures pratiques restent des principes de base qui doivent être transversaux à toutes les stratégies du plan d'intervention. Néanmoins, des stratégies sont à élaborer en fonction de trois volets :

- **Stratégie 2.1**  
**Verdissement et biodiversité adaptés au climat rouynorandien**
  - > L'introduction d'espèces végétales adaptées et résistantes.
  - > La création de zones ombragées.
- **Stratégie 2.2**  
**Aménagement pour la gestion des eaux pluviales in situ**
  - > La création de parcs éponges.
  - > L'aménagement de noues drainantes.
  - > L'aménagement de bassins de rétention végétalisés.
- **Stratégie 2.3**  
**Développement d'initiatives en matière d'agriculture urbaine**
  - > L'intégration d'espaces de jardinage collectif.
  - > L'aménagement de forêts nourricières.
  - > La création d'espaces pour les pollinisateurs.



### RECOMMANDATION 3

#### *Le développement de stratégies des installations en fonction des niveaux de service visés et des réalités du milieu*

Cette recommandation vise à établir des stratégies détaillées en fonction des niveaux de services visés et la clientèle qu'ils desservent (dans le cas d'installations existantes) ou de la clientèle qu'ils desserviront (dans le cas de nouvelles installations).

En effet, le type d'intervention recommandée devrait varier selon le niveau de service visé, qu'il soit de voisinage, local, central ou régional. Les recommandations sont présentées ci-après selon huit grands thèmes, sélectionnés pour leur pertinence au regard de la vision et des orientations stratégiques établies.

#### Légende des stratégies (tableau page suivante)

-	Non applicable à ce niveau.	-
<b>MAINTENIR</b>	Conserver les installations existantes telles quelles en prévoyant le maintien et l'entretien nécessaires au fil du temps.	
<b>MUTUALISER</b>	Partager les infrastructures existantes entre plusieurs usagers ou services afin de maximiser leur utilisation et leur accessibilité.	
<b>TRANSFORMER</b>	Convertir graduellement certaines installations afin de moderniser l'offre sur le territoire.	
<b>BONIFIER</b>	Améliorer ou rafraîchir les installations existantes ou les aménagements paysagers afin d'en accroître la qualité sans en modifier la nature.	
<b>AJOUTER</b>	Développer de nouvelles installations pour enrichir l'offre existante et répondre à de nouveaux besoins.	



## Détails des stratégies

Thématiques des stratégies	Niveau 1 – Voisinage	Niveau 2 – Local	Niveau 3 – Central	Niveau 4 – Régional
<b>Stratégie 3.1</b> Les plateaux sportifs et récréatifs (autre qu'hivernaux)	—	 <b>TRANSFORMER</b> Conversion des plateaux sportifs existants en plateaux multisports ou en espaces favorisant la pratique libre.	 <b>MAINTENIR</b> Maintien de l'offre existante.   <b>AJOUTER</b> Développement d'une offre adaptée aux besoins des adolescents et des aînés.	 <b>MAINTENIR</b> Maintien de l'offre existante.
<b>Stratégie 3.2</b> Les aires de jeux pour enfants	 <b>BONIFIER</b> Rafraîchissement des aires de jeux existantes en fonction de leur état et des groupes d'âge desservis.	 <b>BONIFIER</b> Aménagement d'espaces de jeux libres et créatifs pour diversifier l'offre.	 <b>BONIFIER</b> Création de jeux thématiques de grande envergure pour enrichir l'expérience.	 <b>BONIFIER</b> Aménagement d'aires de jeux universellement accessibles.
<b>Stratégie 3.3</b> Les zones de fraîcheur et l'accès à l'eau	—	 <b>MAINTENIR ET AJOUTER</b> Maintien de l'offre existante et ajout de brumisateurs, lorsque possible.   <b>BONIFIER</b> Aménagements paysagers favorisant un accès visuel à l'eau, lorsque possible.	 <b>AJOUTER</b> Ajout de jeux d'eau thématiques ou d'aires de rafraîchissement multigénérationnelles.   <b>BONIFIER</b> Aménagement d'accès physiques à l'eau, lorsque possible.	 <b>MAINTENIR</b> Maintien de l'offre existante (pôle aquatique de la plage Kiwanis et location d'équipement nautique au lac Osisko).
<b>Stratégie 3.4</b> L'offre hivernale (dans les pôles identifiés à la stratégie 1.3)	 <b>TRANSFORMER</b> Transformation graduelle afin de bonifier l'offre dans les pôles hivernaux.	 <b>MAINTENIR ET AJOUTER</b> Dans les pôles hivernaux : Maintien de l'offre existante et ajout de conteneurs chauffés.   <b>TRANSFORMER</b> Hors pôles hivernaux : Transformation graduelle de l'offre.	 <b>AJOUTER</b> Dans les pôles hivernaux : Ajout de patinoires couvertes et de stations chauffantes.	 <b>AJOUTER</b> Dans les pôles hivernaux : Ajout d'équipements uniques, d'éclairage d'ambiance, d'animation saisonnière, etc.

Thématiques des stratégies	Niveau 1 – Voisinage	Niveau 2 – Local	Niveau 3 – Central	Niveau 4 – Régional
<b>Stratégie 3.5</b> Les installations de support	 <b>MUTUALISER</b> Mutualisation des installations sanitaires existantes à l'intérieur de bâtiments municipaux à proximité.	 <b>MUTUALISER</b> Mutualisation des installations sanitaires existantes à l'intérieur de bâtiments municipaux à proximité.   <b>AJOUTER</b> Ajout de conteneurs de rangement et fontaines à boire, lorsque possible.	 <b>MAINTENIR OU AJOUTER</b> Maintien ou ajout de chalets de parc avec sanitaires.	 <b>MAINTENIR OU AJOUTER</b> Maintien ou ajout de chalets de parc avec sanitaires incluant la présence de vestiaires ou autres espaces de supports aux installations régionales.
<b>Stratégie 3.6</b> L'accessibilité	 <b>AJOUTER</b> Ajout de supports à vélo et aménagement de sentiers accessibles universellement.	 <b>AJOUTER</b> Ajout de mobilier pour personnes à mobilité réduite.	 <b>AJOUTER</b> Développement des liens de transports actifs conviviaux en fonction des interventions municipales sur la trame viaire.	 <b>AJOUTER</b> Aménagement de parcs complètement accessibles universellement.
<b>Stratégie 3.7</b> Les rassemblements et la socialisation	 <b>BONIFIER</b> Aménagement d'aires de rassemblement style pique-nique (jusqu'à 10 personnes).	—	 <b>BONIFIER</b> Aménagement d'espaces de rassemblement de quartier (jusqu'à 50 personnes).	 <b>BONIFIER</b> Bonification de l'offre par l'aménagement d'espaces pouvant accueillir des événements (branchements, espaces pour plus de 50 personnes).
<b>Stratégie 3.8</b> L'innovation culturelle	 <b>AJOUTER</b> Développement d'espaces à vocation culturelle de petite envergure (art citoyen, croque-livre, etc.).	 <b>BONIFIER</b> Intégration d'éléments d'art public aux parcs existants.	 <b>BONIFIER</b> Intégration d'éléments d'art public aux parcs existants.	 <b>AJOUTER</b> Développement d'espaces à vocation culturelle de grande envergure (art public, parcours, scène, éclairage, etc.).

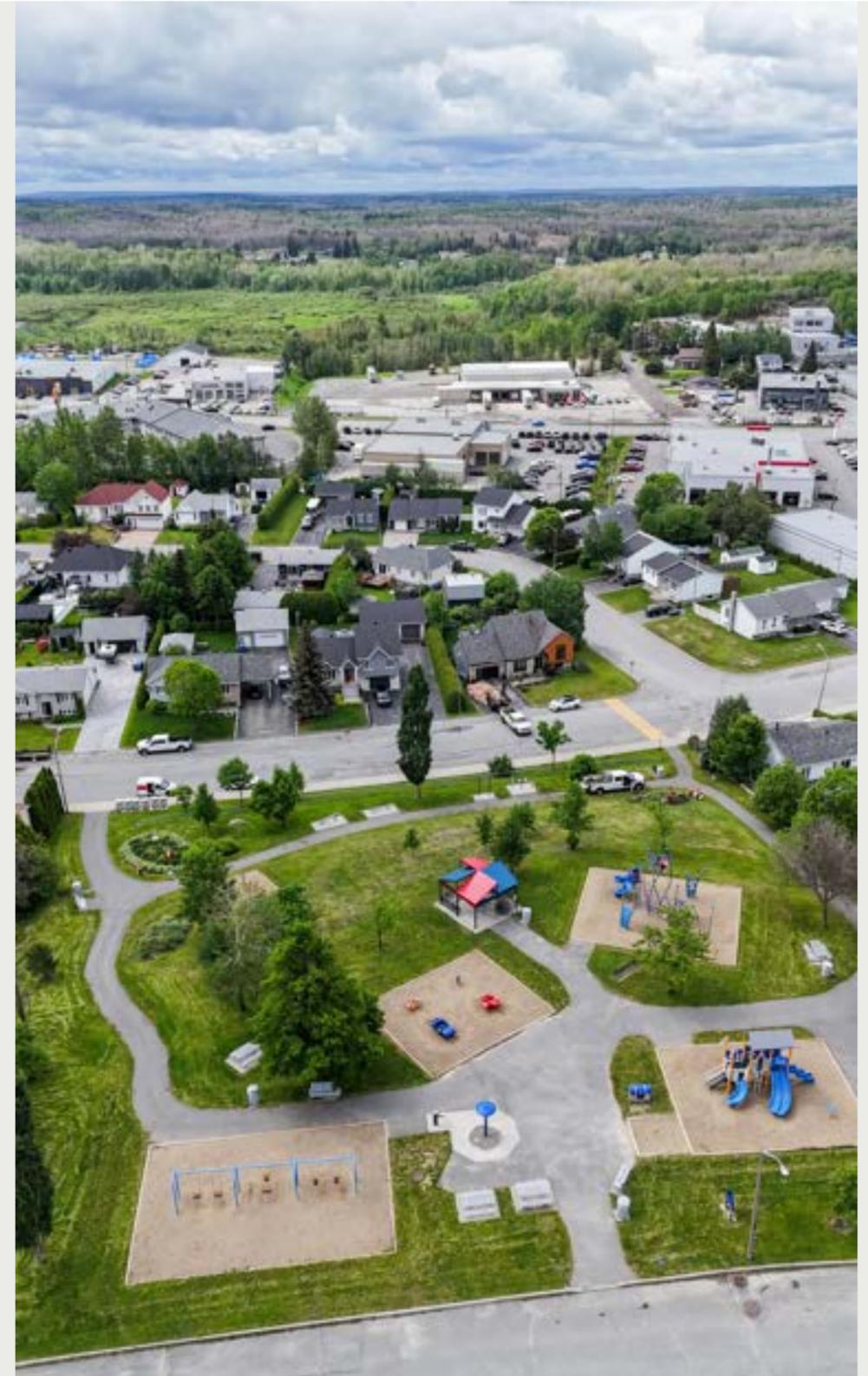
## Conclusion

La réalisation du Plan directeur des parcs et des espaces verts visait à doter la Ville de Rouyn-Noranda d'un véritable outil de référence. Deux inventaires sur le terrain, des exercices de consultation publique et des ateliers de travail avec les services municipaux ainsi que les élus ont permis de mieux cerner les besoins et de proposer des interventions cohérentes.

Cet exercice de planification stratégique se veut à l'image des besoins et attentes des utilisateurs des parcs tout en tenant compte des particularités territoriales de Rouyn-Noranda.

Cette planification permettra d'assurer que les décisions qui seront prises répondront aux besoins réels de la population pour les années à venir.

**En somme, le Plan directeur constitue un outil essentiel de planification stratégique pour les gestionnaires et les élus, en leur permettant d'orienter les investissements futurs en fonction des besoins de la population.**



BC2

